

---

*Tendances contemporaines de la famille*

**LES COUPLES DE MÊME SEXE ET  
LES FAMILLES HOMOPARENTALES :  
RELATIONS, PARENTAGE ET  
QUESTIONS RELATIVES AU MARIAGE**

par Anne-Marie Ambert, Ph. D.,  
Université York

(Révisé 2005)

### À propos de l'auteure...

Depuis 1971, madame Anne-Marie Ambert, Ph. D., est professeure au département de sociologie de l'Université York. Ses principaux champs d'intérêts englobent la famille. Elle a mené des recherches approfondies sur le divorce et le remariage, la pauvreté et les relations parent-enfant. Son dernier ouvrage, publié en 2005 par Pearson Canada, est intitulé *Changing families : Relationships in context*. Elle siège depuis près de vingt ans au comité de rédaction du *Journal of Marriage and Family*. Elle publie également une série d'articles en ligne sur les enjeux familiaux tels les familles monoparentales [www.arts.yorku.ca/soci/ambert/writings](http://www.arts.yorku.ca/soci/ambert/writings).



L'Institut Vanier de la famille a été fondé en 1965 sous le patronage de Leurs Excellences le Gouverneur général Georges P. Vanier et madame Pauline Vanier. L'Institut est une organisation bénévole nationale qui se consacre à la promotion du bien-être des familles canadiennes par le biais de la recherche, de publications, de l'éducation du public et de la défense des intérêts des familles. L'Institut collabore régulièrement avec les entreprises, les législateurs, les décisionnaires, les spécialistes de programmes, les chercheurs, les éducateurs, les professionnels des services à la famille, les médias et le grand public.



*Tendances contemporaines de la famille* est une collection de documents hors série rédigés par d'éminents experts canadiens du domaine des études de la famille.

*Also available in English*

## **Table des matières**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>ÉVOLUTION JURIDIQUE.....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>LA RECHERCHE SUR LES COUPLES DE MÊME SEXE ET LES FAMILLES<br/>HOMOPARENTALES EST-ELLE FIABLE? .....</b>                  | <b>2</b>  |
| <b>LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE.....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>QUE SAVONS-NOUS AU SUJET DES RELATIONS DES PARTENAIRES DE<br/>MÊME SEXE? .....</b>                                       | <b>5</b>  |
| <b>Y A-T-IL MOINS DE CONFLIT ET DE VIOLENCE CHEZ LES COUPLES DE<br/>MÊME SEXE QUE CHEZ LES COUPLES HÉTÉROSEXUELS? .....</b> | <b>6</b>  |
| <b>LES COUPLES DE MÊME SEXE SONT ILS PLUS/MOINS MONOGAMES QUE<br/>LES COUPLES HÉTÉROSEXUELS?.....</b>                       | <b>8</b>  |
| <b>LA CRÉATION DE FAMILLES HOMOPARENTALES.....</b>  | <b>9</b>  |
| <b>LE PARENTAGE CHEZ LES COUPLES HOMOSEXUELS .....</b>  | <b>10</b> |
| <b>QUELS SONT LES IMPACTS SUR LES ENFANTS DE PARENTS DE MÊME<br/>SEXE? .....</b>  | <b>10</b> |
| Adaptation psychologique.....   | 11        |
| Comportement sexuel et identité sexuelle.....   | 12        |
| <b>LE MARIAGE DE CONJOINTS DE MÊME SEXE PORTE-T-IL ATTEINTE À<br/>L’INSTITUTION DU MARIAGE? .....</b>                       | <b>12</b> |
| Le mariage versus la cohabitation.....  | 12        |
| Les couples de même sexe : la cohabitation ou le mariage?.....  | 14        |
| Des questions d’ordre moral et religieux .....  | 15        |
| <b>LACUNES AU NIVEAU DE NOS CONNAISSANCES ACTUELLES<br/>(SUGGESTIONS DE RECHERCHE).....</b>                                 | <b>16</b> |
| Sites Web d’intérêt particulier : .....   | 18        |
| <b>NOTES EN FIN DE TEXTE .....</b>  | <b>19</b> |



À l'heure actuelle, on parle beaucoup des unions de conjoints de même sexe dans les médias canadiens et américains. Mais depuis la rédaction de cet article en 2003, la situation a beaucoup évolué. Tout d'abord, sept provinces et territoires canadiens ont légalisé le mariage entre partenaires de même sexe. Deuxièmement, puisque le Parlement du Canada a entamé des discussions sur la légalisation du mariage gai à l'échelle nationale, la controverse s'est intensifiée au Canada, tandis qu'aux États-Unis, le Président a l'intention d'amender la Constitution américaine dans le but d'empêcher tous les États du pays de légaliser le mariage entre personnes de même sexe.

Cependant, avant de traiter d'aspects plus scientifiques, j'aimerais aborder rapidement les questions qu'on me pose le plus souvent. Les universitaires qui, comme moi, rédigent des articles à ce sujet oublient trop souvent que le mariage entre personnes de même sexe constitue un enjeu touchant non seulement les droits de la personne, mais également la religion et la moralité. Par conséquent, ce sujet soulève des craintes, dont la plupart sont non fondées; au fait, ceux et celles qui ont peur du mariage homosexuel devraient premièrement situer ce phénomène dans son contexte démographique.

1. Au Canada, la *Charte canadienne des droits et libertés* stipule que tout citoyen devrait recevoir le même traitement, indépendamment de son ethnicité, de sa religion, de son sexe, et désormais de son orientation sexuelle. L'orientation sexuelle n'est généralement pas un choix. Et contrairement aux croyances de plusieurs gens, cela ne représente pas un choix de mode de vie. On ne devient pas homosexuel ou hétérosexuel; pour la plupart des gais et des lesbiennes, l'homosexualité est de naissance. Notre orientation sexuelle est en grande partie innée. Ainsi, cela ne représente pas un choix ou un « péché » en soi. Toutefois, le comportement de l'individu dans le cadre de son orientation sexuelle est une tout autre chose et cela s'applique également aux individus hétérosexuels.

Il est vrai que jusqu'ici, bon nombre de gais et de lesbiennes n'avaient pas la certitude d'être homosexuels même jusqu'à l'âge adulte. Mais cette prise de conscience tardive est en grande partie issue du fait que dans la société canadienne, à l'instar de la plupart des sociétés, l'homosexualité a été taboue. De plus, l'homosexualité n'est pas un désordre mental dont on peut « guérir ». Elle constitue simplement une différence.

2. Aucune Église ne sera obligée de célébrer un mariage gai. Alors, la liberté de religion est protégée en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Plusieurs groupes religieux y accordent beaucoup d'importance, dont, entre autres, les catholiques, les musulmans, les sikhs, les hindous et les baptistes.
3. Ceux et celles qui croient que l'homosexualité est anormale ou immorale ne seront pas obligés de devenir homosexuels. Et leurs enfants ne seront pas à risque plus élevé de devenir homosexuels, car l'orientation sexuelle ne constitue pas un choix. Ce n'est pas une maladie contagieuse. Cependant, les gais et les lesbiennes qui se marient auront à accepter la sainteté du mariage tout autant que leurs homologues hétérosexuels – et d'après ce que nous avons observé jusqu'à ce jour, nous sommes heureux de constater que cela semble bel et bien être le cas.

Ainsi, il est fort possible que le mariage entre personnes de même sexe ait comme effet de renforcer la moralité traditionnelle, et non de contribuer à son déclin. Bon nombre de gens craignent que les gais et les lesbiennes qui se marient seront « infidèles », et il se peut que les défilés de fierté gaie comportant un degré de nudité assez marqué, en sont en partie la cause. Mais, comme je vais mentionner plus bas, la plupart des personnes gaies qui prennent la peine de se marier sont monogames. Il se peut que ces couples gais soient même plus fidèles que les couples hétérosexuels,

un sujet intéressant qui pourrait faire l'objet de recherches éventuelles.

4. Peut-être que les gens seraient moins inquiets s'ils tenaient compte du fait que l'homosexualité n'est pas un phénomène démographique « en croissance ». Au fait, les gais constituent au mieux 4 % de la population, comme nous verrons plus tard. Selon les recensements canadien et américain, on a estimé qu'entre 0,5 à 1 % de l'ensemble des couples vivant ensemble (mariés et cohabitants) sont des couples de même sexe. Ces chiffres sont très faibles et n'augmenteront pas, car le taux d'homosexualité demeure stable avec le temps. (Ce taux augmente dans les grands centres métropolitains seulement parce que les gais et les lesbiennes vivant en milieu rural et dans de petites villes s'y installent. Et ce phénomène est plus présent dans les médias que par le passé; mais ceci constitue un autre enjeu dont nous discuterons plus bas.)
5. Il pourrait s'avérer pertinent de noter ici que je ne suis pas une lesbienne. Et mes amies les plus chères ne le sont pas non plus! Je ne suis pas une personne aux opinions particulièrement radicales. Je suis une sociologue familiale qui s'intéresse à étudier diverses formes de structures familiales et à voir comment celles-ci fonctionnent pour les enfants, les adultes et la société en général (Ambert, 2005). Mes conclusions sont basées sur la recherche et sur un raisonnement sociologique équitable, et non sur mes besoins personnels ou ceux de ma famille.)

## **ÉVOLUTION JURIDIQUE**

En 2000, le Parlement a adopté la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations* qui constituait un élargissement de l'égalité en matière d'avantages et d'obligations aux conjoints de fait, qu'ils soient de sexe opposé ou de même sexe. D'ailleurs, la définition de « conjoint » a été modifiée pour inclure toutes les personnes ayant cohabité dans le cadre d'une relation « conjugale » pendant au moins deux ans. En 2001, les Pays-Bas sont devenus le premier pays au monde à légaliser le mariage des gais et lesbiennes; la Belgique a adopté une loi semblable en 2003. Au Canada, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont fait de même en 2003, tout comme cinq autres provinces et territoires en 2004. Tandis que le gouvernement fédéral américain s'oppose officiellement au mariage entre conjoints de même sexe, aujourd'hui, le gouvernement du Canada est disposé à le permettre.

Même ceux et celles qui sont en faveur du changement se posent toujours des questions à ce sujet. Ainsi, certains aspects liés au mariage des personnes de même sexe préoccupent toujours le public. Certains se posent des questions sur la qualité des unions homosexuelles. La plupart des gens se demandent à quel point les lesbigais (abréviation de lesbiennes et de gais) sont capables d'assumer le rôle parental et quel est l'impact sur les enfants qui vivent avec des parents de même sexe. D'autres prétendent que permettre le mariage entre conjoints de même sexe porterait atteinte à l'institution du mariage.

## **LA RECHERCHE SUR LES COUPLES DE MÊME SEXE ET LES FAMILLES HOMOPARENTALES EST-ELLE FIABLE?**

À l'heure actuelle, le mariage entre conjoints de même sexe, comme tel, n'a pas fait l'objet de recherches; il est donc logique d'étudier les relations de conjoints de fait homosexuels afin de comprendre leur fonctionnement, la répartition des tâches, la satisfaction sur le plan psychologique et les relations sexuelles, tout comme on le fait pour les conjoints mariés et les couples de fait hétérosexuels. Cependant, à part certaines études d'envergure sur la sexualité, basées sur des échantillons représentatifs de la population adulte, il n'existe aucune étude d'envergure sur la vie de couples lesbigais. Il y a surtout des lacunes en matière d'études longitudinales de couples lesbigais vivant ensemble depuis plusieurs années. Il y a

plusieurs raisons qui expliquent ces lacunes :

1. La reconnaissance sociale d'unions de conjoints homosexuels est un phénomène assez récent. Donc, par le passé, les chercheurs étaient peu enclins à mener des études sur ces couples.
2. Il est encore impossible d'obtenir des échantillons assez grands et représentatifs des couples homosexuels. De tels échantillons sont essentiels afin de pouvoir tirer des conclusions qui pourraient s'appliquer à l'ensemble de la population des couples homosexuels.
3. Or, même là, on fait face à un ensemble d'autres problèmes. Premièrement, les gais et les lesbiennes ont été stigmatisés et pourraient ne pas vouloir livrer des détails intimes de leur vie à des chercheurs qui ne sont pas homosexuels, par crainte d'être victimisés ou catégorisés une fois de plus (Nelson, 1996 :10). Deuxièmement, ces préoccupations pourraient avoir un impact sur la manière dont ils répondent aux questions des chercheurs.
4. Vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, on a mené un nombre de bonnes études sur les conjoints de même sexe et sur les enfants de parents de même sexe. Cependant, pour mener ces études, les chercheurs ont souvent sélectionné les couples, ou ceux-ci ont de leur propre gré décidé de participer à la recherche. C'est notamment le cas lorsqu'on place des annonces dans les journaux, les bulletins de liaison, les babillards de communautés gaies et dans les centres de soins de santé, ou lorsqu'on distribue des annonces sur les campus universitaires.

Évidemment, en adoptant une telle approche, on attire des couples ayant un niveau de scolarité assez élevé et entretenant des liens avec la communauté homosexuelle. Ceux-ci pourraient être des militants et relativement jeunes (Christopher et Sprecher, 2000). Les couples de même sexe qui sont moins éduqués, qui s'impliquent peu dans les sous-cultures homosexuelles, ou qui sont plus âgés ne seront donc pas représentés dans ces échantillons (Mais voir Yip, 1997.).

De plus, les individus/couples qui répondent à ces annonces pourraient démontrer des traits particuliers. Par exemple, les couples qui veulent poser un geste politique en tant qu'homosexuels, ou les couples qui s'entendent particulièrement bien pourraient décider d'être interviewés ou de répondre à un questionnaire, ce qui influencerait les résultats de la recherche et rendrait l'interprétation des résultats difficile.

En ce qui a trait à la recherche sur les familles homoparentales, il y a plusieurs autres problèmes méthodologiques, tels des échantillons insuffisants et le manque de contrôle pour des variables importantes (qu'elles soient d'ordre sociologique ou psychologique). En d'autres mots, la recherche actuelle est toujours en grande partie au stade préliminaire. Par conséquent, il se peut que certains résultats dont on fait état dans le présent document soient provisoires par rapport à des analyses plus approfondies, et par des chercheurs qui ont mené des études sur divers aspects de la vie familiale.

Il faut surtout souligner le fait que la recherche existante demeure embryonnaire et s'avère souvent incomplète ou inadéquate sur le plan méthodologique. Par conséquent, toutes les conclusions qu'on peut en tirer demeurent provisoires et servent d'indices dans la conception de recherches éventuelles plus poussées. Par contre, il est important d'inclure les preuves disponibles dans les discussions en cours auxquelles participent les Canadiens et les Canadiennes et les membres du Parlement. Le présent document fait état de la recherche portant sur les aspects suivants et en fait une évaluation critique :

- estimations démographiques de couples lesbiens
- les relations conjugales chez les lesbiennes et les gais

- le conflit au sein des couples lesbiens
- la fidélité au sein d'unions de conjoints de même sexe
- les couples de même sexe qui élèvent des enfants
- les enfants qui vivent avec des parents de même sexe.

Une critique sommaire des données empiriques existantes sur ces éléments nous permet de poursuivre une réflexion raisonnée de la question : le mariage de conjoints de même sexe porterait-il atteinte à l'institution du mariage? À la fin du présent document, vous trouverez une liste de questions auxquelles il n'y a toujours pas de réponse. Ces questions pourraient faire l'objet de recherches éventuelles.

## LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Tel que mentionné plus haut, il est important de situer les divers enjeux et les résultats de la recherche dont nous traitons dans le présent document dans leur contexte démographique approprié : les homosexuels font partie d'une petite minorité. De plus, en ce qui a trait à la définition d'un homosexuel, il n'existe pas nécessairement de distinction très nette entre l'identité homosexuelle et hétérosexuelle, de sorte que, à un moment de leur cycle de vie, mais pas nécessairement tout au cours de leur vie adulte, un nombre d'individus se déclarent comme étant homosexuels.

Il se peut que nombre de gens aient déjà été hétérosexuels : à partir de trois volumineux ensembles de données américains, Black et al. (2000) calculent que jusqu'à 30 % des hommes gais et 46 % des lesbiennes ont déjà été mariés à un conjoint de sexe opposé, ou le sont toujours. En fait, jusqu'ici, une bonne proportion de lesbiennes, surtout celles de plus de 30 ans, ont découvert leur identité sexuelle plus tard (Morris et al., 2001); elles pourraient se déclarer comme étant bisexuelles. D'autres individus ne se considèrent pas comme étant gais, quoiqu'ils participent à des actes homosexuels, en prison, par exemple.

Dans leurs études minutieusement conçues, Laumann et al. (1994) ont pu établir que 2,8 % des hommes déclarent être gais et 1,4 % des femmes se disent lesbiennes. Ces chiffres correspondent aux taux de relations exclusivement de même sexe chez les hommes et les femmes (3 % chez les hommes, et 1,6 % chez les femmes). Selon les analyses statistiques sophistiquées de Black et al. (2000), 4,7 % des hommes et 3,5 % des femmes avaient eu au moins une expérience homosexuelle depuis l'âge de 18 ans. Par contre, seulement 2,5 % des hommes et seulement 1,4 % des femmes avaient participé exclusivement à des activités homosexuelles au cours de l'année précédant le sondage. Dans l'ensemble, Gates et Sanders (2002) estiment qu'entre 2 % et 5 % des hommes sont gais et qu'entre 1 % à 3,5 % des femmes sont lesbiennes. Ces estimations sont presque identiques à celles de l'étude de Laumann et al., soit de 4 % pour les deux sexes.

L'estimation proclamée haut et fort que 10 % de la population était homosexuelle provenait d'une interprétation hâtive des résultats du Kinsey Report de 1948, un rapport qui était mal conçu : les échantillons n'étaient pas représentatifs et une grande partie des sujets avaient décidé de leur propre gré de participer à la recherche. Mais même à cette époque, Kinsey et ses collègues ont estimé que seulement 4 % des hommes étaient des homosexuels purs (Kinsey et al., 1948). Pourtant, on a oublié ce pourcentage, car c'était l'estimation de 10 % qui a attiré l'attention des médias, qui est devenue la réalité dans la perception du grand public, et qui a été acceptée par les gais eux-mêmes. (Le rapport ultérieur de Kinsey en 1953 sur l'homosexualité chez les femmes ne contenait pas d'estimations exactes du phénomène.)

Il semble y avoir plus de lesbiens qu'il y en a en réalité, parce qu'un nombre disproportionné d'entre eux vivent dans de grandes régions métropolitaines telles San Francisco et Toronto, ou bien dans de petites

villes universitaires de renommée, ce qui leur donne une plus grande visibilité sociale (Black et al., 2000), leur permet de lutter pour l'égalité, leur donne une meilleure couverture médiatique, et dans bon nombre d'universités, une présence importante au programme d'études en sciences sociales.

De plus, les personnes et les groupes homophobes ont malheureusement tendance à exagérer le nombre de personnes homosexuelles en vue de maintenir leurs pires scénarios suscités par leurs peurs et leurs préjugés. Et parmi certains homosexuels, on a tendance à gonfler le nombre pour des fins politiques et sociales. Ainsi, de nombreux « faits » trompeurs abondent.

L'estimation du recensement américain de 2000 s'avère plus pertinente à nos propos. Selon ce sondage, environ 1 % de tous les couples vivant ensemble (mariés et non mariés) sont de même sexe, et selon le recensement du Canada de 2001, il y a environ 0,5 % de couples de ce genre (Statistique Canada, 2002). En réalité, le nombre de couples de même sexe est probablement un peu plus élevé. Alors, c'est parmi cette population de couples de 1 % que se trouvent ceux et celles qui sont à la recherche du mariage et d'un rôle parental.

De plus, le recensement américain de 1990 a révélé que 22 % des lesbiennes vivant en couple avaient un enfant de moins de 18 ans à leur charge, par rapport à 6 % des couples gais (Black et al., 2000). Au Canada, le recensement de 2001 a révélé que 15 % des lesbiennes vivant en couple avaient des enfants à leur charge, par rapport à 3 % des hommes gais vivant en couple (Statistique Canada, 2002). Encore ici, ces ménages sont sans doute plus nombreux et ces chiffres ne reflètent pas tout à fait la réalité. De plus, ces données n'incluent ni les lesbiennes célibataires (sans partenaire) qui ont un enfant à leur charge, ni ceux et celles mariés à une personne de sexe opposé qui ont un enfant ou plus à leur charge. Black et al. estiment que plus de 28 % de l'ensemble des lesbiennes et 14 % de l'ensemble des hommes gais ont des enfants à leur charge. Cependant, les chiffres n'incluent pas les lesbiennes dont l'ex-conjoint(e) a la garde de leur(s) enfant(s) suite à un divorce.

## **QUE SAVONS-NOUS AU SUJET DES RELATIONS DES PARTENAIRES DE MÊME SEXE?**

En général, les couples lesbiens rapportent une répartition des tâches plus égalitaire que celle observée chez les couples mariés (Patterson, 2000). Kurdek (1998, 2001) a comparé les couples gais et les lesbiennes vivant ensemble et les couples mariés, avec et sans enfants, afin de cerner le niveau de satisfaction des partenaires à l'égard de leur relation. Les couples gais ont déclaré jouir d'une plus grande autonomie en termes d'activités, d'amitiés, et de prise de décision que les dyades mariés. Par rapport aux couples mariés, les lesbiennes vivant en couple ont rapporté une plus grande satisfaction à l'égard de la relation, une plus grande intimité, autonomie et égalité, ainsi que des niveaux de résolution de problèmes plus positifs.

Une étude basée sur un échantillon restreint a rapporté que les lesbiennes vivant en couple qui avaient des enfants étaient plus heureuses de leur relation que celles sans enfants (Koepke et al., 1992). Souvent, c'est le contraire chez les couples mariés : les couples sans enfants déclarent être plus heureux que ceux qui ont des enfants (Ambert, 2001b; Kurdek, 2001).

Tout comme pour les hétérosexuels, les partenaires de même sexe mentionnent souvent des démonstrations d'amour telles que dire « Je t'aime », être affectueux, offrir des cadeaux et préparer les repas pour l'autre (Stiers, 1996). Les hommes mentionnent « offrir des cadeaux » plus souvent que les femmes; peut-être que de tels gestes sont des substituts de l'expression verbale d'affection. Pourtant, les couples gais rapportent des degrés d'engagement moins élevés que les couples hétérosexuels sans enfants (Kurdek, 2001). Les taux

de dissolution tant chez les couples gais que chez les lesbiennes vivant en couple sont plus élevés que ceux des couples mariés (Kurdek, 1998).

Ce qui pourrait en partie expliquer cet écart des taux de dissolution, c'est que, tout comme pour les couples hétérosexuels qui optent pour la cohabitation plutôt que le mariage, plusieurs lesbiens décident de vivre en couple sans s'engager à une relation durable et exclusive (Ambert, 2001b). En l'absence d'un tel engagement, la dissolution de l'union est plus probable, tant chez les couples de même sexe que chez les couples de sexe opposé. Kurdek explique les taux de dissolution plus élevés chez les couples lesbiens par le fait qu'il n'existe aucun soutien social qui encourage les couples de même sexe à rester ensemble, tandis que c'est le contraire pour les couples mariés. Ces derniers ont le soutien de valeurs culturelles qui les empêchent de quitter une relation. L'union de conjoints de même sexe n'est pas reconnue comme étant une institution sociale estimée, comme c'est le cas pour le mariage, et même pour les unions de fait hétérosexuelles.

Pour résumer, il n'existe aucune barrière juridique ou sociale pour empêcher la dissolution de relations homosexuelles, et ceci est aussi en grande partie le cas pour les conjoints de fait hétérosexuels sans enfants. Sur le plan social, une relation entre deux personnes de même sexe est déjà considérée comme étant anormale et peu de gens s'opposent à la dissolution d'un tel couple.

En fait, Kurdek (2001) a découvert que les hommes gais et les lesbiennes vivant en couple ont reçu moins d'approbation de leur relation de la part de leurs familles respectives que les couples hétérosexuels. En dépit de ce manque d'acceptation et de soutien social, et en dépit du manque de barrières contre la dissolution conjugale, environ 85 % des couples de même sexe vivaient toujours ensemble tout au cours de l'étude longitudinale de Kurdek qui couvrait une période de cinq ans. Toutefois, il est important de mentionner que ces couples cohabitaient depuis environ 10 et 7 ans respectivement chez les couples gais et les couples lesbiens : leur relation avait survécu aux premières années qui sont les moins stables, tant dans le cas du mariage que dans le cas de l'union de fait (Ambert, 2002b).

Somme toute, on observe des similarités et des différences dans la façon dont les couples homosexuels et les couples hétérosexuels vivent leur relation. Les exigences du quotidien sont en quelque sorte les mêmes pour les deux types de couple. Mais les rôles sexuels et la biologie jouent aussi un rôle. Par conséquent, deux hommes vivant en couple pourraient fonctionner de façon différente que deux femmes ou qu'un couple hétérosexuel. On notera de telles différences et similarités dans les pages qui suivent.

## **Y A-T-IL MOINS DE CONFLIT ET DE VIOLENCE CHEZ LES COUPLES DE MÊME SEXE QUE CHEZ LES COUPLES HÉTÉROSEXUELS?**

L'étude de Kurdek (1994) sur les couples gais, les couples lesbiens et les couples hétérosexuels montre peu d'écart dans l'ordre d'incidence de **conflits** au sujet du pouvoir, de questions sociales, de défauts personnels, de manque de confiance, d'intimité et de distance personnelle. Les trois types de couple ont surtout fait mention de questions liées à l'intimité et au pouvoir comme étant des sources de conflit. Ceci est intéressant en soi, car on voit que les problèmes relatifs au pouvoir ne s'expliquent pas complètement en termes de rôles sexuels ou d'ordre patriarcal, car ces problèmes existent également chez les couples de même sexe.

Chez les trois types de couple, il y avait une corrélation négative entre l'incidence du conflit et le niveau de satisfaction de chaque partenaire à l'égard de la relation. Le conflit au sujet de l'intimité et du pouvoir avait encore plus tendance à mener à des niveaux de satisfaction plus faibles à l'égard de la relation. En fait, au cours de la première année de cette étude, les conflits au sujet du pouvoir représentait l'indicateur le plus

puissant de la détérioration de la relation avec le temps. Ces résultats concordent avec ceux de Gottman (1994) et avec ceux de Vangelisti et Huston (1994) pour les couples mariés.

Les trois types de couple ont recours à des mécanismes de résolution de conflits similaires et rapportent un niveau de conflit relativement faible (Kurdek, 1994). Mais les lesbiennes ont recours à des styles de résolution de conflits plus constructifs. En outre, celles-ci disent qu'elles font plus d'efforts à résoudre les conflits, peut-être parce qu'en tant que femmes, elles ont été socialisées à être plus à l'écoute de l'adresse du partenaire, tandis que ceci est moins le cas chez d'autres couples dont au moins l'un des partenaires est un homme (Metz et al., 1994).

**L'abus verbal** a comme but de dominer, d'exercer un pouvoir et de démontrer « qui mène ». Ce type d'abus sert aussi à rationaliser ou à justifier son comportement inacceptable en dénigrant l'autre. L'abus verbal, c'est traiter constamment son partenaire de tous les noms, se servir de beaucoup de termes grossiers, le réprimander, l'insulter, bref, tout faire pour critiquer l'autre, lui proférer des menaces, des critiques, même en public. L'abus verbal établit aussi un précédent qui pourrait mener à l'abus physique, lorsqu'il y aura érosion de toute courtoisie au sein du couple. En effet, l'abus physique est généralement accompagné ou précédé d'abus verbal ou d'intimidation de la part d'un ou des deux partenaire(s) (Sugarman et al., 1996).

L'abus verbal peut également prendre la forme de **menaces**, ce qui équivaut au chantage psychologique. Un type d'abus particulier aux relations de même sexe est de menacer de dénoncer l'orientation sexuelle de l'autre à ses collègues de travail, par exemple, ou aux membres de la famille qui ne sont pas au courant de la situation et qui pourraient se retourner contre la personne infortunée s'ils en étaient informés (D'Augelli et al., 1998).

Renzetti (1997b :74) a découvert que chez les couples de même sexe, **la violence psychologique** est souvent conçue en fonction de la vulnérabilité particulière du partenaire. Dans son étude, elle rapporte que dans le cas de deux femmes handicapées physiques : « Sa partenaire l'abandonnait dans des endroits dangereux (i.e., dans un espace boisé isolé) sans son fauteuil roulant ». Dans un autre cas, « une femme atteinte de diabète a déclaré que sa partenaire la punissait en la forçant de manger du sucre ».

Apparemment, **la violence physique** chez les couples de même sexe, tout comme celle chez les couples hétérosexuels, est une question de pouvoir et de contrôle, sauf que pour les couples de même sexe, les idéologies sexuelles ou patriarcales n'entrent pas en ligne de compte (Waldner-Haugrud, 1999). Le taux de violence chez les couples de même sexe est presque identique à celui des hétérosexuels, soit entre 12 % et 33 %, selon l'échantillon et les mesures utilisées (Straus et Gelles, 1990). La recherche réalisée selon des échantillons de lesbigais exclusivement démontre des taux un peu plus élevés (Elliott, 1996). Selon les études, entre 17 % et 50 % des lesbiennes avouent avoir été victimes d'abus aux mains de leur partenaire. Parmi celles qui étaient victimes d'abus, la même proportion déclarent avoir aussi abusé de l'autre. Mais 30 % de celles qui n'étaient pas victimes d'abus déclarent avoir abusé de l'autre.

Il faut dire que de telles statistiques sont provisoires, car, comme le signale Renzetti (1997a :289), à l'heure actuelle, il n'existe aucune étude fiable sur l'incidence de violence chez les couples de même sexe. Renzetti a observé que l'abus d'un partenaire était souvent accompagné de violence faite aux enfants dudit partenaire. Cependant, on a documenté de tels cas seulement chez les lesbiennes vivant en couple dont les enfants étaient issus d'un mariage antérieur.

D'ailleurs, les statistiques sur la violence familiale pourraient s'avérer douteuses car c'est un problème que la communauté homosexuelle a tendance à négliger ou à nier (Merrill et Wolfe, 2000), en partie par crainte de renforcer des stéréotypes négatifs, et parce qu'on est porté à croire que l'abus de partenaires se produit

seulement chez les couples hétérosexuels, ce qui est faux (Renzetti et Miley, 1996). En effet, bon nombre de lesbiennes « croient à la valeur intrinsèque » des relations entre lesbiennes (Riedmann et al., 2003). En outre, comme le signalent Riedmann et al., « tant les hommes que les femmes dans une relation de même sexe sont plus libres d'adopter des comportements de dominance ou de soumission... et ceux-ci pourraient résister plus que 'leurs homologues hétérosexuels', ce qui rend la distinction entre l'agresseur et l'agressé plus difficile à établir » (p. 306 – traduction libre).

De plus, les services de police portent moins attention à la violence familiale chez les conjoints de même sexe. On rapporte ce genre de violence moins souvent et, lorsqu'on a recours au corps policier, celui-ci interprète souvent l'agression comme étant celle entre deux hommes et non comme de la violence familiale. Mais à l'heure actuelle, plusieurs services de police aux États-Unis ont reçu une bonne formation et traitent ces cas de manière efficace (Island et Letellier, 1991). La communauté thérapeutique et d'autres groupes intéressés font également des démarches pour trouver des solutions à ces problèmes (Leventhal et Lundy, 1999).

Les bars jouent souvent un rôle important dans la vie sociale des homosexuels, ce qui peut mener à des problèmes reliés à l'alcool, dont l'abus de partenaires et un taux élevé d'abus d'intoxicants chez les jeunes gais (Orenstein, 2001). En outre, quoique le taux de consommation d'alcool chez les lesbiennes ne soit pas plus élevé, selon certaines recherches, il semble que celles-ci pourraient avoir un taux d'alcoolisme plus élevé que l'ensemble des femmes (Cochran et al., 2001). Cependant, comme c'est le cas pour les couples hétérosexuels, l'alcool pourrait simplement servir de prétexte pour abuser de l'autre. L'agresseur a tendance à citer l'alcool comme excuse pour justifier ses actes violents, et parfois la victime d'abus le fait aussi (Renzetti, 1997a).

## **LES COUPLES DE MÊME SEXE SONT ILS PLUS/MOINS MONOGAMES QUE LES COUPLES HÉTÉROSEXUELS?**

Comme on peut voir plus bas, selon les pourcentages fournis par Blumstein et Schwartz (1990), en général et peu importe le type d'union, un plus grand nombre d'hommes que de femmes entretiennent des relations extra-conjugales. Les répondants du sondage étaient des hommes et des femmes qui ont déclaré avoir eu des relations sexuelles extra-conjugales au moins une fois au cours de l'année précédente.

|                        |      |
|------------------------|------|
| Maris                  | 11 % |
| Femmes                 | 9 %  |
| Hommes vivant ensemble | 25 % |
| Femmes vivant ensemble | 22 % |
| Unions d'hommes gais   | 79 % |
| Unions de lesbiennes   | 19 % |

Dans l'étude menée par Laumann et al. (1994), les résultats pour les hétérosexuels étaient essentiellement similaires, peu importe leur situation matrimoniale. La plupart des hommes et des femmes ont déclaré avoir eu un seul partenaire sexuel au cours de l'année précédente (67 % des hommes et 75 % des femmes). Parmi les répondants mariés, 94 % avaient été monogames, tandis que parmi les répondants en union de fait, le pourcentage était de 75 %. Bien entendu, au cours de leur vie, les taux d'infidélité conjugale sont plus élevés, allant de 15 % environ chez les femmes à 25 % environ chez les hommes (Laumann et al., 1994).<sup>1</sup> Selon une autre étude américaine, le risque d'infidélité conjugale diminuait selon la durée du mariage tant

chez les femmes que chez les hommes, mais chez les hommes, le risque augmentait de nouveau (Liu, 2000).

On voit alors que selon les diverses sources statistiques à cet égard, il y a consensus. Premièrement, pour les unions de conjoints de même sexe, la majorité des hommes sont non monogames et les femmes sont généralement monogames. Deuxièmement, les conjoints de fait hétérosexuels sont beaucoup moins monogames que leurs homologues mariés, mais l'écart de comportement chez les hommes et les femmes hétérosexuels est moins grand que chez les conjoints de même sexe. Finalement, on peut tout au moins dire que les couples mariés sont en réalité plus fidèles que l'image d'eux présentée dans les médias.

En effet, il y a beaucoup de consensus parmi les pays occidentaux qui considèrent les relations extra-conjugales comme étant inacceptables. Par exemple, les Suédois, qui sont très libéraux lorsqu'il est question d'autres aspects de la sexualité, voient l'infidélité conjugale d'un mauvais œil. Plus précisément, 96 % des Suédois désapprouvent l'infidélité conjugale, tout comme 94 % des Américains (Widmer et al., 1998).

Dans une étude un peu ancienne mais toujours pertinente, Bell et Weinberg (1978) ont observé que les gais et les lesbiennes vivant en couple dont la relation était stable et monogame, jouissaient d'une meilleure santé mentale que les homosexuels non monogames. Les résultats de l'étude de Waite et Joyner (2001) étaient similaires : les femmes hétérosexuelles ont un niveau de satisfaction sexuelle et émotionnelle plus élevée lorsqu'elles croient être dans une relation de longue durée. Par contre, les hommes hétérosexuels ont un niveau de satisfaction moins élevé seulement lorsqu'ils considèrent leur relation comme étant de très courte durée. Waite et Joyner ont également observé que la corrélation entre la satisfaction et l'engagement pourrait relever de traits particuliers de certains hommes, ce qui supporte l'hypothèse élaborée plus tard que seulement certains types d'hommes gais opteraient pour un mariage monogame et un rôle parental. Le mariage s'avérerait alors bénéfique pour ce segment de la communauté homosexuelle. Par conséquent, ce segment de la communauté homosexuelle qui est à la recherche de la satisfaction sur le plan personnel par le biais d'un engagement à long terme contribuerait à rendre la vie sexuelle et émotionnelle de la communauté plus stable, comme c'est le cas pour les hétérosexuels qui décident de s'engager de façon permanente envers leur partenaire.

Comme le signale Sullivan (1995), le mariage pourrait fournir des modèles de comportement ainsi qu'un objectif aux jeunes lesbisgais qui ont tendance à vivre des relations de courte durée, surtout les hommes. En plus d'être moins satisfaisantes, les relations de courte durée en série peuvent également entraîner des problèmes graves de santé tel le SIDA.

## **LA CRÉATION DE FAMILLES HOMOPARENTALES**

On ne connaît pas le nombre exact d'enfants vivant avec des parents de même sexe. Mais selon le recensement de 2001, il y a aujourd'hui au moins 3°000 couples canadiens de même sexe qui élèvent des enfants. La plupart de ces enfants sont issus d'un couple marié qui a divorcé, et le père gai ou la mère lesbienne a obtenu la garde des enfants. Ainsi, la plupart de ces enfants ont un deuxième parent qui est hétérosexuel et, vraisemblablement, une bonne proportion d'entre eux demeurent en contact avec celui-ci. Aussi, d'autres homosexuels ont des enfants d'un mariage antérieur et le parent hétérosexuel a la garde de ces enfants.

Mais de plus en plus de lesbiennes vivant en couple adoptent des enfants, ou ont des enfants grâce à l'insémination par don de sperme. Certains couples gais adoptent également des enfants, et aux États-Unis, notamment en Californie, quelques-uns d'entre eux ont eu recours à des mères porteuses. Dans d'autres cas, un couple gai collabore avec deux lesbiennes vivant en couple pour avoir des enfants (grâce à l'insémination par don de sperme) et élèvent conjointement les enfants, ce qui permet aux enfants d'avoir des parents des

deux sexes (Patterson et Chan, 1997).

Comme on l'a vu dans une section précédente, beaucoup plus de lesbiennes que d'hommes gais préfèrent les relations où il y a engagement, et elles sont plus monogames sur le plan sexuel (Fowlkes, 1994). En tant que femmes, elles sont socialisées à maintenir des relations avec la proche parenté, ce qui explique la création de plus de familles chez les lesbiennes que chez les hommes gais. Au Canada, environ 15 % des lesbiennes vivant en couple élèvent des enfants, par rapport à seulement 3 % des couples gais. Et bien entendu, il est plus facile pour les mères lesbiennes d'avoir des enfants.

## **LE PARENTAGE CHEZ LES COUPLES HOMOSEXUELS**

Tel que signalé par Slater (1995 : 94), le rôle parental et le niveau de coopération chez les lesbiennes varient selon la situation familiale. Lorsque le couple décide d'avoir des enfants, l'enfant « est le nouveau membre qui s'incorpore à l'unité existante ». Les deux partenaires peuvent assumer le rôle parental et la présence de l'enfant pourrait contribuer à tisser les liens entre elles.

Mais les défis familiaux à relever sont autres lorsqu'une des deux partenaires entre dans la relation accompagnée d'un enfant. Dans ce cas, c'est l'autre partenaire qui est le nouveau membre de la famille. Dans d'autres cas, les deux partenaires entrent dans la relation accompagnées d'enfants issus d'une relation antérieure. Les conjointes de même sexe vivent donc une situation semblable à celle des hétérosexuels qui se remarient et chacune devient la belle-mère de l'enfant. Mais encore là, la situation peut varier, car les enfants peuvent être issus soit d'un mariage hétérosexuel, soit d'une union de lesbiennes antérieure.

Les lesbigais qui ont des enfants ont tendance à créer un réseau de parents fictifs ou de parents « sélectionnés » (amis, anciens partenaires et parenté consentante) comme soutien social et émotionnel pour leurs enfants et comme source de modèles de comportements adultes appropriés de membres du sexe opposé. Ce réseau de soutien est parfois entièrement gai, mais en général, ce réseau est mixte (Oswald, 2002). Les parents lesbigais peuvent également avoir recours aux organismes communautaires intégrés qui prêtent leur appui aux familles homoparentales.

À l'heure actuelle, il y a peu d'hommes gais chefs de famille. Mais on peut présumer que pour les parents lesbigais, la routine quotidienne ressemble beaucoup à celle des familles hétéroparentales (Nelson, 1996). Que ses parents soient hétérosexuels ou homosexuels, tout enfant a besoin d'amour et d'encadrement. Tout enfant a besoin d'être logé, nourri, accompagné à l'école, ainsi de suite. De plus, le cycle de vie familial est identique chez les familles homoparentales et hétéroparentales : les enfants naissent, grandissent, traversent des phases différentes, et le rôle parental s'adapte aux divers besoins des enfants.

## **QUELS SONT LES IMPACTS SUR LES ENFANTS DE PARENTS DE MÊME SEXE?**

Il y a trois questions principales qui préoccupent le grand public concernant les enfants de parents de même sexe. Les gens craignent que les enfants soient victimes de stigmas sociaux et deviennent des mésadaptés sur le plan psychique, qu'ils soient agressés sexuellement par leurs parents ou les partenaires de leurs parents et qu'ils deviennent eux-mêmes homosexuels. Jusqu'ici, il n'y a aucun indice qui supporte ces craintes (Ross, 1994), sauf peut-être en ce qui a trait à la transmission de l'homosexualité, mais même ici l'impact est minime.

Encore une fois, il faut souligner le fait que les familles homoparentales ne font pas partie des échantillons des enquêtes majeures et représentatives sur la vie familiale. À titre d'exemple, il n'y a aucune recherche

existante sur la violence faite aux enfants vivant dans des familles homoparentales. En outre, les études existantes ne traitent pas d'un vaste éventail de résultats en matière de développement chez l'enfant et, bien entendu, peu d'études longitudinales ont été réalisées sur les enfants élevés par des parents de même sexe. Il y a alors peu de données sur ceux-ci une fois rendus à l'âge adulte (sauf l'étude de Tasker et Golombok, 1997).

Par contre, prises dans leur ensemble, toutes les études, basées sur des échantillons restreints, montrent des résultats positifs et assez similaires. Dans l'interprétation de ces résultats, il est important de se rappeler que les jeunes adultes et une grande majorité des adolescents qui ont fait l'objet de ces études étaient issus de parents hétérosexuels qui ont divorcé. Il est donc possible que, dans la conception de telles recherches, on ait oublié certains déficits ou résilience face aux difficultés conséquentes au divorce.

Par exemple, nous ne savons pas si, suite à un divorce, les enfants de parents lesbiens éprouvent plus ou moins de difficultés que les enfants de parents hétérosexuels. Pour ces enfants, il se peut fort bien que ce soit le divorce de leurs parents, et non l'homosexualité d'un parent, qui représente le facteur le plus significatif ayant un impact sur leur développement. Ceci pourrait bien être le cas car ces enfants ont quand même vécu avec au moins un parent hétérosexuel jusqu'au moment du divorce. Malheureusement, ces études n'ont pas réussi à isoler les effets des deux variables en question, soit le divorce et l'identité sexuelle des parents.

### **Adaptation psychologique**

Tasker et Golombok (1995) ont initié une étude longitudinale dans le but de comparer les enfants de mères lesbiennes et ceux de mères hétérosexuelles. À l'époque, les enfants avaient 9,5 ans en moyenne et ont été interviewés une deuxième fois 14 ans plus tard. Les jeunes adultes dont la mère était lesbienne déclaraient avoir une meilleure relation avec celle-ci et avec sa partenaire, par rapport à ceux dont la mère était hétérosexuelle et qui vivait avec un homme, soit le beau-père de l'enfant. Les enfants de lesbiennes jouissaient même d'une meilleure relation avec leur père, probablement parce que la partenaire de la mère n'était pas perçue comme une menace à cet égard.

Alors, il est possible que les enfants de mères lesbiennes éprouvent moins de difficultés avant et après le divorce de leurs parents, par rapport aux enfants de parents hétérosexuels. Ceci pourrait relever du fait qu'il y a moins de conflit parental, moins de jalousie et moins de sentiments de rejet personnel. Ces possibilités méritent de faire l'objet de recherches éventuelles.

Les enfants vivant dans des familles homoparentales font souvent l'objet de taquineries de la part de leurs pairs, et les parents des pairs les évitent, ce qui pourrait générer plus de stress (Morris et al., 2001:151). Pourtant, ces enfants ne semblent pas démontrer des carences émotives à l'âge adulte et pourraient même posséder certaines qualités telles la tolérance, l'empathie et la sérénité (Laird, 1993; Patterson, 2000). Cependant, d'autres cas cliniques ou anecdotiques montrent que les adolescents semblent éprouver des difficultés lorsqu'ils « commencent à se sentir gênés par l'homosexualité de leurs parents » (DeAngelis, 2002), une situation qui pourrait s'atténuer chez les cohortes futures (Nelson, 1996).

Selon une étude comparant les mères lesbiennes et les mères hétérosexuelles, dont des femmes célibataires et des femmes vivant en couple, tous les enfants démontraient les mêmes niveaux d'adaptation et de développement à l'âge de 7 ans environ, même s'ils étaient tous nés grâce à l'insémination par don de sperme, ce qui complique encore plus les choses en matière de formation de l'identité chez l'enfant (Chan et al., 1998). L'échantillon comportait une proportion élevée de sujets faisant partie de la classe moyenne très scolarisée, alors on ne sait pas si les résultats seraient les mêmes pour des sujets appartenant à la classe ouvrière.

Dans l'ensemble, le comportement parental des mères lesbiennes ressemble à celui des mères hétérosexuelles; ce n'est pas leur orientation sexuelle qui se révèle comme étant une variable significative, mais plutôt leur identité en tant que mères (Lewin, 1993). L'adaptation du développement de ces enfants est assez similaire à celui d'autres enfants (Parks, 1998), et les différences proviennent en grande partie du stigma social relié à l'homosexualité et au rejet social à l'extérieur du domicile qui en découle.

### **Comportement sexuel et identité sexuelle**

Les enfants de partenaires homosexuels adoptent généralement une identité hétérosexuelle (Bailey et Dawood, 1998). Bailey et al. (1995) ont comparé des hommes d'âge adulte qui avaient vécu avec leur père gai pendant plusieurs années et ceux qui avaient vécu avec leur père seulement pendant quelque temps. Il n'y avait pas d'augmentation du taux d'homosexualité chez les fils qui avaient eu un contact de plus longue durée avec leur père. Selon une recherche de Costello (1997), basée sur un échantillon restreint, les partenaires homosexuels évitent sciemment d'exercer de la pression pour que leurs enfants adoptent les mêmes préférences sexuelles qu'eux.

Cependant, les jeunes élevés dans des familles homoparentales démontrent plus de tolérance en matière d'expérimentation de relations homosexuelles (Stacey, 1998) et ils adoptent une identité homosexuelle un peu plus fréquemment que les enfants de parents hétérosexuels. Mais à l'heure actuelle, il est impossible d'évaluer à quel point les facteurs d'hérédité et d'apprentissage sont des facteurs déterminants interreliés (Stacey et Biblarz, 2001).

Par contre, Tasker et Golombok (1995) ont observé que, lorsque les mères lesbiennes avaient plus de partenaires et étaient plus ouvertes au sujet de leur sexualité lorsque les enfants étaient en bas âge, ces mêmes enfants, une fois devenus jeunes adultes, avaient un peu plus tendance à adopter une identité homosexuelle. Cependant, nous ne savons pas quelle proportion d'entre eux auront les mêmes comportements sexuels plus tard. Et nous ne savons pas à quel point les relations lesbiennes en série de la mère suscitent des problèmes de développement semblables à ceux des enfants de mères hétérosexuelles qui ont eu plusieurs partenaires, surtout lorsque ces partenaires vivent avec la famille (Dunifon et Kowaleski-Jones, 2002).

En ce qui a trait aux craintes que l'enfant soit agressé, le taux de violence sexuelle à l'endroit des enfants chez les hommes gais n'est pas plus élevé que celui des hommes hétérosexuels, tout comme c'est le cas chez les lesbiennes (Jenny et al., 1994). Être homosexuel ne veut pas dire qu'on est pédophile.

### **LE MARIAGE DE CONJOINTS DE MÊME SEXE PORTE-T-IL ATTEINTE À L'INSTITUTION DU MARIAGE?**

Cette question, souvent soulevée lorsqu'il s'agit de droits de couples de même sexe, est au cœur même de l'enjeu du mariage entre conjoints de même sexe. C'est une question d'ordre juridique et d'ordre moral. La réponse à cette question dépend de la définition du mariage et du type de mariage recherché par les lesbiennes et les gais. Elle dépend également de la distinction qui existe entre le mariage et la cohabitation.

#### **Le mariage versus la cohabitation**

Traditionnellement, le mariage est une **institution** juridique et sociale définie comme étant une union entre un homme et une femme, soit un engagement entre hétérosexuels. À mon avis, du moins, on peut apporter des modifications à cet élément de la définition sans porter atteinte au mariage en tant qu'institution. Mais,

le plus important est que le mariage est défini comme un partenariat sexuel, économique, social et émotionnel comportant **des obligations** tout comme des droits. De plus, **l'engagement** est un élément clé de l'institution du mariage, tout comme **la fidélité**. Lorsqu'il y a présence d'enfants, le mariage comporte également une relation parentale ainsi que des droits et des obligations assumés conjointement par les deux parents, soit de répondre aux besoins des enfants et de prendre soin d'eux. Jusqu'à ces derniers temps, dans toutes les sociétés du monde, le mariage servait de base à la création d'une famille.

Mais, à cause des taux élevés de divorce, du nombre élevé de parents célibataires et, comme nous le verrons plus loin, du nombre élevé de conjoints de fait, le sens même du mariage a changé dans l'esprit de plusieurs gens (Walker et McGraw, 2000). Pour certains, le mariage est devenu une relation privée basée sur la satisfaction personnelle et non un engagement fondé sur des droits et des responsabilités **récioproques** (Whitehead et Popenoe, 2001). Certains chercheurs se préoccupent de « la dissociation du mariage et du rôle parental » (Doherty et al., 2000). Dans la plupart des sociétés occidentales, de plus en plus de couples hétérosexuels renoncent au mariage, du moins pour un certain temps, et optent pour la cohabitation (Ambert, 2002a, b; 2005).

**La cohabitation** est perçue comme étant **un mode de vie où on jouit d'une plus grande liberté**, car elle comporte **moins de responsabilités** sur les plans juridique, émotionnel et économique (Wu, 2000). Par exemple, les hommes qui cohabitent s'engagent moins dans leur relation que les hommes mariés (Bumpass et al., 1991). Ceci pourrait expliquer en partie le taux plus élevé de dépression chez les cohabitants par rapport à leurs homologues mariés, même après avoir effectué un contrôle de facteurs socio-démographiques (Brown, 2000). Moins de couples cohabitants que de couples mariés croient que c'est très important d'avoir une relation durable pour être heureux (Milan et Peters, 2003). Les personnes qui cohabitent font moins bourse commune que les couples mariés. Ils ont aussi sensiblement plus tendance à être abusifs que les personnes qui se fréquentent ou les couples mariés (Brownridge et Halli, 2001; Magdol et al., 1998). Au fait, devenir une conjointe de fait augmente le risque d'abus physique chez les femmes (ESG, 2000; ESG; Enquête sociale générale, Sev'er, 2002).

De façon générale, « lorsqu'il y a cohabitation, les exigences relatives aux rôles sont moindres que lorsqu'il y a mariage » (Thornton et al., 1995). C'est une relation qui s'amorce et qui se termine plus facilement et le taux de dissolution est beaucoup plus élevé que pour le mariage (Ambert, 2002a, b)<sup>2</sup>, mais un peu moins fréquemment au Québec (Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2004). Ainsi, il y a des différences appréciables entre la culture du mariage et celle de la cohabitation.

Pourtant, au cours des dernières années, les couples qui cohabitent ont cherché et obtenu des droits semblables à ceux dont jouissent les couples mariés, surtout en termes de droits de propriété et de leur admissibilité et droit à l'assurance maladie, aux régimes de retraite et à la succession héréditaire. En vertu de la reconnaissance juridique des droits et des obligations des partenaires qui cohabitent, d'autres qui ont décidé de cohabiter ont dû assumer diverses obligations juridiques bien qu'ils n'aient pas tenté d'obtenir les droits accordés seulement aux personnes mariées par le passé.

Par conséquent, compte tenu de la définition actuelle du mariage, la cohabitation présente une contradiction inhérente lorsque les couples désirant cohabiter comme **alternative** au mariage sont accordés plus ou moins les mêmes droits que les couples mariés et doivent assumer plus ou moins les mêmes obligations qu'eux. Ce qui constitue une contradiction, c'est le fait que des droits et des obligations similaires réduisent de manière significative la liberté des individus en ce qui a trait à la création d'unions de fait qui n'entraînent ni les mêmes droits ni les mêmes obligations que le mariage. Alors, de nos jours, nombre de gens pourraient se demander si la cohabitation représente toujours une alternative au mariage (Willetts, 2003).

## **Les couples de même sexe : la cohabitation ou le mariage?**

Jusqu'ici, les lesbiennes et les gais désirant vivre ensemble pouvaient seulement établir une union de fait, la porte menant à l'institution du mariage leur étant fermée. D'ailleurs, il n'y avait même aucune autorisation ou reconnaissance sociale de leur relation en tant que couple de fait. Au cours des années 1970 et 1980, les cultures lesbienne et gaie étaient considérées comme étant des **contre-cultures**, ce qui est généralement le cas même aujourd'hui. Pensons aux éléments représentés dans le cadre de certains défilés de fierté gaie. Plusieurs lesbigais sont préoccupés par l'image des homosexuels qui est projetée lors de tels événements car selon eux, ceci ne représente pas la réalité de leur quotidien.

Par le passé, les lesbigais rejetaient la maternité, la natalité et les valeurs traditionnelles de la famille. Certains bannières portaient les messages « À bas la famille » (« Smash the Family ») et « À bas la monogamie » (« Smash Monogamy ») (Stacey, 1998 :17). On observait ce rejet de la tradition surtout chez les lesbiennes féministes militantes. Mais on a aussi vu naître un mouvement vers l'intégration à la culture familiale majoritaire qui prônait la formation de couples stables et la vie familiale, même si plusieurs homosexuels s'opposent toujours au mariage qu'ils considèrent comme étant une institution hétérosexuelle (Eleanor Brown, *Globe and Mail*, le 8 août, 2002, p. A17).

Le mouvement au sein de la communauté lesbigaie qui préconise la formation de familles et la reconnaissance juridique en tant que couples mariés de la part des autorités civiles et religieuses soulève un nombre de **contradictions idéologiques**. Nous allons traiter de quatre d'entre elles.

La première contradiction provient du fait que bien que parmi les gais et surtout parmi les lesbiennes, plusieurs préconisent de plus en plus la famille et le mariage, des valeurs qui sont chères au citoyen ordinaire, cette conversion culturelle a été en grande partie rejetée par la société majoritaire. Les familles homoparentales sont souvent stigmatisées comme étant anormales et immorales et le droit au mariage est refusé aux parents de même sexe. Ceci est ironique en soi, car de nos jours, les gens se préoccupent du déclin même du mariage comme engagement liant les parties et comme institution fondamentale. On pourrait présenter l'argument que permettre aux lesbigais ayant l'intention de s'engager et de conclure un mariage exclusif et stable renforcerait la valeur même de l'institution du mariage (Woodill dans Mandell, 2004;200).

La deuxième contradiction réside dans le fait que souvent, les experts en matière de vie familiale qui s'opposent à l'institution du mariage pour personnes hétérosexuelles, ou du moins se montrent critiques à l'égard de celle-ci à cause des conséquences perçues pour les femmes, sont par contre en faveur du mariage de conjoints de même sexe. Ceci représente une prise de position assez curieuse sur le plan idéologique, soit un système de deux poids deux mesures, provenant de valeurs gauchistes, fondé sur les droits et libertés d'individus plutôt que sur les obligations et les responsabilités relatives au mariage ainsi que sur le rejet général de la tradition.

Fréquemment, ceux qui présentent de tels arguments considèrent le mariage comme étant une institution patriarcale qui opprime les femmes. Ces mêmes personnes disent toutefois qu'une telle oppression ne se produit pas chez les couples de même sexe. Cependant, nous avons vu que les études sur l'abus de partenaires démontrent le contraire. De plus, selon les recherches, les deux partenaires tirent profit des bénéfices en termes de santé, de bonheur, de sécurité et de richesse dans le cas de mariages moyennement harmonieux (Ambert, 2005; Simon, 2002; Waite et Gallagher, 2000).

La troisième contradiction réside chez ceux et celles qui recherchent la légalisation du mariage de conjoints

de même sexe simplement parce qu'une telle reconnaissance représenterait une victoire en matière de droits civils. On pourrait présenter l'argument que les lesbiens en tant que groupe devraient avoir le droit de se marier, mais on ne se marie pas dans le but d'obtenir des droits civils. Il est intéressant qu'au cours de ces discussions, on entend rarement parler d'« obligations civiles ».

Par conséquent, on pourrait aussi se préoccuper du fait que plusieurs lesbiennes et gays pourraient se marier, du moins au départ, pour faire passer un message politique et pour célébrer les droits nouvellement acquis. De telles unions mèneraient à des taux de divorce extrêmement élevés dans un proche avenir, ce qui servirait à renforcer la prise de position de gens qui sont préoccupés par l'érosion du mariage et de la stabilité conjugale suite à la légalisation du mariage de conjoints de même sexe. À l'heure actuelle, l'institution du mariage a besoin d'une plus grande stabilité et non le contraire.

La quatrième contradiction idéologique nous ramène à la case départ, soit à la question concernant ce qui est essentiel et crucial à la définition du mariage. Cette contradiction se présente lorsque certains homosexuels sont à la recherche d'un « contrat ouvert », c'est-à-dire d'une union où les partenaires pourraient entretenir des relations extra-conjugales (Sullivan, 1995). Ceci représente une contradiction en soi car le mariage est censé être un engagement à une relation exclusive. On pourrait maintenir que les hommes gays prônant cette définition du mariage devraient cohabiter et non se marier. Si de tels individus exigent le droit au mariage, ceci ne fera que renforcer l'opinion des gens qui s'opposent au mariage de conjoints de même sexe, car de telles unions porteraient atteinte à plusieurs facettes de l'institution du mariage, notamment en ce qui a trait à l'engagement et à la fidélité.

Cependant, il n'y a pas de contradiction de ce genre dans le cas de partenaires de même sexe voulant créer une relation exclusive fondée sur l'amour et la coopération. En fait, à part une « victoire en matière de droits civils » dont on a fait mention plus haut, on pourrait s'attendre à ce que la plupart des partenaires lesbiens désirant se marier représentent un groupe particulier de couples qui vivent ensemble depuis plusieurs années et désirent légaliser leur engagement réciproque et qui sont « fiancés » et désirent s'engager à une relation exclusive. Au fait, les couples dont le mariage a été célébré à l'hôtel de ville de Toronto en 2003 et en 2004 font généralement partie de ce groupe.

### **Des questions d'ordre moral et religieux**

En fait, on soulève des questions d'ordre moral concernant tant les personnes hétérosexuelles que les personnes homosexuelles voulant cohabiter et obtenir les mêmes droits, mais non les mêmes obligations que les couples mariés. Il serait alors important que les lesbiens ayant l'intention de se marier s'engagent à la monogamie et à la fidélité. Sinon, la cohabitation pourrait s'avérer plus appropriée.

Il serait également important que là où le mariage de conjoints de même sexe est permis par la loi, un consensus culturel semblable voit le jour en ce qui a trait à l'inadmissibilité des relations extra-conjugales de conjoints de même sexe. Sinon, il s'agirait d'un système de **deux poids deux mesures** : une mesure pour le mariage de conjoints hétérosexuels et une autre pour le mariage de conjoints de même sexe. Dans un tel contexte, le mariage de conjoints de même sexe se trouverait relégué au second plan (Woodill dans Mandell, 2004;200). De plus, tel que suggéré dans les études de Kurdek, les lesbiens ont besoin de barrières sociales contre la dissolution de la relation conjugale, tout comme c'est le cas pour les personnes hétérosexuelles.

L'homosexualité représente en soi un dilemme moral pour nombre de personnes hétérosexuelles à travers le monde et surtout pour les croyants. Pour certains d'entre eux, il y a problème à cause de la croyance que l'homosexualité est anormale et/ou immorale. Pour d'autres, c'est le mode de vie souvent affiché par un

segment de la population homosexuelle qui est répréhensible sur le plan moral. D'une part, on doit reconnaître et respecter ce dilemme moral. L'Église catholique, tout comme nombre d'autres Églises et religions, ne donnera pas sa bénédiction au mariage de conjoints de même sexe.

Par contre, certaines églises en Amérique du Nord et en Europe démontrent plus de tolérance que les mêmes églises en Afrique, en Asie et en Amérique latine, c'est-à-dire dans les pays où se trouveront bientôt la majorité des églises chrétiennes (Jenkins, 2002). Par conséquent, le **mariage religieux** entre conjoints de même sexe est en train d'engendrer une scission au sein de plusieurs religions, comme c'est le cas actuel au sein de l'Église anglicane. De plus, le mariage entre conjoints de même sexe est hors de question pour d'autres religions dont la religion musulmane.

D'autre part, sur le plan civil, dans des sociétés pluralistes et démocratiques telles que le Canada et les États-Unis, l'individu a droit à sa religion et à ses croyances morales en matière de vie familiale. À part la violence faite à ses enfants ou la violence envers son/sa conjoint(e) et la pratique de la polygamie, les démocraties pluralistes libérales protègent les droits de l'individu en matière de mode de vie et de relations personnelles selon ses croyances personnelles. Mais ces droits démocratiques entraînent également une obligation, soit la tolérance à l'égard d'autres valeurs et styles de vie tels qu'adoptés par d'autres familles, y compris les familles homoparentales et les couples de même sexe.

## **LACUNES AU NIVEAU DE NOS CONNAISSANCES ACTUELLES (SUGGESTIONS DE RECHERCHE)**

Comme on a pu constater tout au cours du présent document, il faudra réaliser plus de recherches, et des recherches beaucoup plus sophistiquées, sur tous les aspects de la vie des familles homoparentales, tant chez les parents que chez les enfants (Patterson, 2000). En premier lieu, il n'y a pas de recherches méthodiques sur le rôle parental des lesbiennes et des pères gais, ayant soit des garçons, soit des filles. Il existe des études sur les enfants issus de familles homoparentales ayant grandi au sein de ces mêmes familles, mais il y a des lacunes au niveau de nos connaissances sur les adultes qui ont grandi au sein de telles familles, puisqu'il y a relativement peu d'adultes de cette catégorie.

À un autre niveau, il n'y a pratiquement pas de documentation à ce sujet, traitant des variables significatives que sont **la classe, la religion et l'origine ethnique** (Mais voir Cantu', 2001; Yip, 1997.). Bien qu'il y ait une riche documentation sur l'impact négatif de la pauvreté sur les enfants, et même jusqu'à l'âge adulte (Ambert, 1998), on ne trouve aucune information comparable concernant l'impact de la pauvreté sur les enfants de parents de même sexe et sur les jeunes homosexuels eux-mêmes. Les adolescents gais vivant dans la pauvreté sont-ils affectés différemment? Ces adolescents éprouvent-ils plus de difficultés au cours de leur vie que ceux de la classe moyenne? Et en quoi ceci est-il semblable à ce que vivent les adolescents hétérosexuels des différentes couches sociales?

De plus, certaines religions et certains groupes ethniques sont particulièrement hostiles envers l'homosexualité. Par exemple, un jeune lesbigai de race noire a-t-il la vie plus dure que son homologue de race blanche? Ses relations avec ses parents, frères et sœurs sont-elles plus problématiques que pour ses homologues de race blanche? Les homosexuels d'origine amérindienne ou de race noire ont-ils plus/moins tendance à former des couples exclusifs et stables? Et surtout, les couples gais de race autre que blanche ont-ils plus/moins tendance à devenir parents?

Généralement, seul le parent biologique a un **droit juridique** concernant l'enfant issu d'une famille homoparentale ou élevé au sein d'une telle famille. Suite à la dissolution de l'union, l'autre partenaire qui aurait pu être très impliqué à élever l'enfant et très attaché à celui-ci, n'a parfois même pas de droits de

visite. L'enfant est donc soudainement coupé d'un des deux parents, à moins que les anciens partenaires puissent conclure une entente à l'amiable. Cependant il n'y a aucun indice démontrant que les ruptures homosexuelles soient plus amicales et plus harmonieuses que les ruptures hétérosexuelles. Par conséquent, le manque de statut juridique pour le parent non biologique est une préoccupation au sein de la communauté homosexuelle. « Dans l'absence de directives nettes et précises, c'est le conflit entre les ex-conjoints qui prend la relève » (DeAngelis, 2002).

Ayant traité de cette préoccupation sur le plan juridique, j'aimerais maintenant souligner le fait que nous en savons peu sur **la séparation** des couples homosexuels ayant des enfants qui vivent avec eux. Comment la séparation se vit-elle? En quoi le processus diffère-t-il de celui des hétérosexuels? Nous savons déjà que les hommes gais sont moins exclusifs sexuellement parlant, ce qui, chez les hétérosexuels, constitue un facteur de risque en matière de stabilité de la relation. Mais nous ne savons pas si le même principe s'applique aux hommes gais qui prennent la peine d'assumer un rôle parental. Pourtant, on pourrait maintenir que les couples gais pourraient être plus à risque en matière de dissolution de l'union par rapport aux couples hétérosexuels et même par rapport aux lesbiennes vivant en couple. On pourrait aussi maintenir que le taux de dissolution de l'union pourrait être élevé chez les lesbiennes entrant dans une relation accompagnées d'un enfant, tout comme c'est le cas pour les couples qui se sont remariés (Ambert, 2002b).

Il n'y a pas de données de recherche sur **l'impact de la séparation des parents sur les enfants** de parents de même sexe. Ceci est crucial compte tenu du fait qu'il existe une vaste documentation suggérant qu'il y a certains impacts négatifs à long terme chez les enfants dont les parents ont divorcé (Ambert, 2002b), y compris des taux de divorce plus élevés plus tard au cours de leur vie (Amato et DeBoer, 2001).

D'ailleurs, quel sera l'impact du manque de lien biologique avec un parent sur la relation de l'enfant et de ce parent suite au divorce? Il existe un corpus considérable de recherches sur l'impact de l'absence d'un parent suite au divorce (p. ex., Sun et Li, 2002) mais non pour les enfants de parents de même sexe. À titre d'exemple, nous savons que les pères divorcés ne voient généralement pas leurs enfants souvent, mais ceci est plus le cas aux États-Unis qu'au Canada (Ambert, 2001b). Le désinvestissement des parents ou d'un des parents est un problème d'envergure et jusqu'ici rien ne nous porte à croire que les pères gais soient plus consciencieux à cet égard.

Les chercheurs se sont peu penchés sur les familles recomposées dont les lesbiennes sont chefs de famille et le **rôle de belle-mère** qui s'ensuit (Parks, 1998). Dans ces familles, à cause de l'absence de soutien social, il y a des obstacles très particuliers à surmonter (Lynch, 2000). La partenaire de la mère lesbienne participe moins à élever l'enfant que celle dont la partenaire a accouché d'un enfant grâce à l'insémination par don de sperme. Dans ce dernier cas, la partenaire devient souvent « la deuxième mère », même s'il n'y a pas de reconnaissance juridique de son statut (Nelson, 1996).

**La formation d'un nouveau couple suite à la dissolution d'une union** constitue une autre lacune dans nos recherches. En fait, nous en savons peu à cet égard pour les conjoints de fait hétérosexuels qui se séparent. Il faudrait également mieux comprendre les relations ultérieures des enfants hétérosexuels de parents de même sexe : plus tard, au cours de leur vie adulte, s'engageront-ils autant envers leur partenaire et époux ou vivront-ils un taux de dissolution conjugale plus élevé?

Puis, avec le temps, les lesbiennes ayant déjà des enfants adultes deviendront **grand-mères**. On pourrait s'attendre à ce que leur rôle ressemble beaucoup à celui des grand-mères hétérosexuelles. En même temps, il serait important d'en savoir davantage sur les relations entre grands-parents et petits-enfants. Les familles lesbigaiques reçoivent-elles moins d'aide et de soutien des grands-parents de leurs enfants?

La documentation sur **la violence conjugale dans les familles homoparentales** est inadéquate surtout en ce qui a trait aux **impacts sur les enfants**. D'une part, on pourrait vraisemblablement envisager que les couples de même sexe qui vivent de la violence conjugale ont moins tendance à avoir des enfants que leurs homologues hétérosexuels. La cohabitation est une relation plus fragile que le mariage, et les couples de même sexe qui ne s'entendent pas et qui se disputent vivement se séparent probablement avant même qu'il ne soit question d'enfants. De plus, chez les couples homosexuels, avoir des enfants est un projet qui s'avère plus compliqué que chez leurs homologues hétérosexuels. Chez les couples de même sexe, avoir un enfant est un choix délibéré et non un accident de parcours.

Il est donc possible qu'un processus de sélection soit à l'œuvre chez ceux et celles qui décident d'avoir des enfants et qui sont capables de réaliser leur objectif pourraient constituer un groupe très particulier de couples plus stables et dévoués que les couples hétérosexuels moyens. Par conséquent, les parents de même sexe n'auraient pas tendance à adopter des comportements aberrants, surtout pas la violence conjugale, qui pourrait mettre leur relation et le bien-être de leurs enfants à risque. Cette hypothèse mérite d'être examinée de plus près. D'autre part, comme on a vu plus haut, la majorité des enfants ayant un parent homosexuel sont issus d'une union hétérosexuelle antérieure. Le nouveau partenaire devient un beau-parent et, comme Renzetti (1997a) l'a observé, ces relations sont plus à risque en matière de violence conjugale et de négligence envers les enfants.

Et pour conclure, la recherche devrait désormais noter et surveiller les conséquences des modifications législatives déjà introduites au Canada, aux États-Unis et ailleurs qui accordent une reconnaissance juridique aux couples de même sexe et aux parents de même sexe qui élèvent des enfants. Plus précisément, si nous n'amorçons pas dès aujourd'hui des recherches sur la mise en œuvre et les conséquences de la récente introduction d'unions enregistrées, d'unions civiles et de mariages de conjoints de même sexe dans différentes juridictions au Canada, nous aurons raté une occasion importante.

Les questions soulevées dans le présent document et qui pourraient faire l'objet de recherches sont d'intérêt intellectuel et d'intérêt humain dans les domaines de la sociologie et de la psychologie familiale. Mais, en plus, les résultats de telles recherches seraient très utiles dans l'élaboration de **politiques d'aide sociale et de mesures sociales**, car à l'heure actuelle, il y a très peu d'informations pour guider tant les décideurs, les travailleurs sociaux, les cliniciens, que les éducateurs et les parents à mieux comprendre les forces et les faiblesses des couples de même sexe et des familles homoparentales. À plusieurs égards, ces familles sont les pionniers d'un « nouveau » mode de vie et pourraient avoir besoin de plus de soutien social que d'autres familles. On devrait offrir ce soutien social immédiatement, qu'importe ce qui puisse se produire concernant la question du mariage entre conjoints de même sexe. Qu'elles soient mariées ou pas, les familles homoparentales existent et on ne peut plus les ignorer.

#### **Sites Web d'intérêt particulier :**

[www.islandnet.com/~egale](http://www.islandnet.com/~egale) Égalité pour les gais et les lesbiennes

[www.buddybuddy.com/toc.html](http://www.buddybuddy.com/toc.html) Partners Task Force for Gay & Lesbian Couples

## NOTES EN FIN DE TEXTE

1..... Les lecteurs doivent interpréter avec circonspection les rapports, surtout ceux qui se trouvent sur des sites Web commerciaux et dans la presse pour grand public, où l'on cite des taux d'infidélité conjugale invraisemblables.

2..... Les études sur les personnes vivant ensemble, pourtant, ne font généralement pas la distinction entre les couples qui cohabitent et qui se marient par la suite, et les couples qui cohabitent mais qui renoncent au mariage. Comme le suggèrent les résultats de certaines recherches menées par Brownridge et Halli (2001), les deux types de cohabitants pourraient être fort différents les uns des autres.

## RÉFÉRENCES

Amato, P. R., et DeBoer, D. D. 2001. The transmission of marital instability across generations: Relationship skills or commitment to marriage? *Journal of Marriage and Family*, 63, 1038-1051.

Ambert, A.-M. 2002. *Divorce : Faits, causes et conséquences* (2<sup>e</sup> édit.). Ottawa : Institut Vanier de la famille <www.ivfamille.ca>.

Ambert, A.-M. 2005. *Changing families: Relationships in context*. Toronto : Pearson Canada.

Ambert, A.-M. 2001a. *Families in the new millennium*. Boston : Allyn & Bacon.

Ambert, A.-M. 2001b. *The effect of children on parents* (2<sup>e</sup> éd.) New York : The Haworth Press.

Ambert, A.-M. 1998. *The web of poverty: Psychosocial perspectives*. New York : The Haworth Press.

Anderson, A. L. 1998. Strength of gay male youth: An untold story. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 15, 55-71.

Bailey, J. M., et Dawood, K. 1998. Behavior genetics, sexual orientation, and the family. Dans C. Patterson et A. R. D'Augelli (dirs.), *Lesbian, gay, and bisexual identities in families: Psychological perspectives*. New York : Oxford University Press.

Bailey, J. M., et al. 1995. Sexual orientation of adult sons and gay fathers. *Developmental Psychology*, 31, 124-129.

Bates, G., et Sanders, S. 2002. Rapporté par A. Tarmann, Out of the closet and onto the Census long form. *Population Today*, 30, mai/juin <www.prb.org>.

Bell, A. P., et Weinberg, M. S. 1978. *Homosexuality: A study of diversity among men and women*. New York : Simon and Schuster.

Bennett, L., et Fineran, S. 1998. Sexual and severe physical violence among high school students: Power beliefs, gender, and relationship. *American Journal of Orthopsychiatry*, 68, 645-652.

Black, D., et al. 2000. Demographics of the gay and lesbian population in the United States: Evidence from available systematic data sources. *Demography*, 37, 139-154.

- Blumstein, P., et Schwartz, P. 1990. Intimate relationships and the creation of sexuality. Dans D. McWhirter, S. Sanders, et J. Reinisch (dirs.), *Homosexuality/heterosexuality: Concepts of sexual orientation* (pp. 96-109). New York : Oxford University Press.
- Brown, S. L. 2000. The effect of union type on psychological well-being: Depression among cohabitators versus marrieds. *Journal of Health and Social Behavior*, 41, 241-255.
- Brownridge, D. A., et Halli, S. S. 2001. Marital status as differentiating factor in Canadian women's coping with partner violence. *Journal of Comparative Family Studies*, 32, 117-125.
- Bumpass, L. L., Sweet, J. A., et Cherlin, A. 1991. The role of cohabitation in declining rates of marriage. *Journal of Marriage and the Family*, 53, 913-927.
- Buss, D. M., et al. 2001. A half century of mate preferences: The cultural evolution of values. *Journal of Marriage and Family*, 63, 491-503.
- Cantu', L. 2001. A place called home: A queer political economy of Mexican immigrant men's family experiences. Dans M. Bernstein et R. Reimann (auteurs), *Queer families, queer politics: Challenging culture and the state* (pp. 112-136). New York : Columbia University Press.
- Chan, R. W., Raboy, R. C., et Patterson, C. J. 1998. Psychosocial adjustment among children conceived via donor insemination by lesbian and heterosexual mothers. *Child Development*, 69, 443-457.
- Christopher, F. S., et Sprecher, S. 2000. Sexuality in marriage, dating, and other relationships: A decade review. *Journal of Marriage and the Family*, 62, 999-1017.
- Cochran, S. D., et al. 2001. Cancer-related risk indicators and preventative screening behaviors among lesbians and bisexual women. *American Journal of Public Health*, 91, 591-597.
- Costello, C. Y. 1997. Conceiving identity: Bisexual, lesbian, and gay parents consider their children's sexual orientation. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 24, 63-90.
- D'Augelli, A., Hershberger, S., et Pickington, N. 1998. Lesbian, gay, and bisexual youth and their families: Disclosure of sexual orientation and its consequences. *American Journal of Orthopsychiatry*, 68, 361-371.
- DeAngelis, T. 2002. A new generation of issues for LGBT clients. *Monitor on Psychology*, 33, février <[www.apa.org/monitor/beb02/generation](http://www.apa.org/monitor/beb02/generation)>.
- Doherty, W. J., Kouneski, E. F., et Erickson, M. F. 2000. We are all responsible for responsible fathering: A response to Walker and McGraw. *Journal of Marriage and the Family*, 62, 570-574.
- Dunifon, R., et Kowaleski-Jones, L. 2000. Who's in the house? Race differences in cohabitation, single parenthood, and child development. *Child Development*, 73, 1249-1264.
- Elliott, P. 1996. Shattering the illusions: Same-sex domestic violence. Dans C.M. Renzetti et C.H. Miley (dirs.), *Violence in gay and lesbian domestic partnerships* (pp. 1-8). New York : Harrington Park Press.

Elze, D. E. 2002. Against all odds: The dating experiences of adolescent lesbian and bisexual women. *Journal of Lesbian Studies*, 6, 17-29.

ESG (Enquête sociale générale). 2000. La violence familiale. *Le Quotidien*. Ottawa: Statistique Canada.

Fowlkes, M. R. 1994. Single worlds and homosexual lifestyles: Patterns of sexuality and intimacy. Dans A.S. Rossi (dir.), *Sexuality across the life course* (pp. 151-184). Chicago : University of Chicago Press.

Gottman, J. M. 1994. *What predicts divorce? The relationship between marital processes and marital outcomes*. Hillsdale, NJ : Erlbaum.

Island, D., et Letellier, P. 1991. *Men who beat the men who love them*. New York : Harrington Park Press.

Jenkins, P. 2002. The next Christianity. *The Atlantic Monthly*, octobre, 53-68.

Jenny, C., Roesler, T. A., et Poyer, K. L. 1994. Are children at risk for sexual abuse by homosexuals? *Pediatrics*, 94, 41-44.

Jepsen, L. K., et Jepsen, C. A. 2002. An empirical analysis of the matching patterns of same-sex and opposite-sex couples. *Demography*, 39, 435-453.

Kinsey, A. C., Pomeroy, W. B., et Martin, C. E. 1948. *Sexual behavior in the human male*. Philadelphie : Saunders.

Kinsey, A. C. Pomeroy, W. B., et Martin, C. E. 1953. *Sexual behavior in the human female*. Philadelphie : Saunders.

Koepke, L., Hare, J., et Moran, P. B. 1992. Relationship quality in a sample of lesbian couples with children and child-free lesbian couples. *Family Relations*, 41, 224-229.

Krakauer, I. D., et Rose, S. M. 2002. The impact of group membership on lesbians' physical appearance. *Journal of Lesbian Studies*, 6, 31-43.

Kurdek, L. A. 2001. Differences between heterosexual-nonparent couples and gay, lesbian, and heterosexual-parent couples. *Journal of Family Issues*, 22, 728-755.

Kurdek, L. A. 1998. Relationship outcomes and their predictors: Longitudinal evidence from heterosexual married, gay cohabiting, and lesbian cohabiting couples. *Journal of Marriage and the Family*, 60, 553-568.

Kurdek, L. A. 1994. Areas of conflict for gay, lesbian, and heterosexual couples: What couples argue about influences relationship satisfaction. *Journal of Marriage and the Family*, 56, 923-934.

Kurdek, L. A. 1991. Sexuality in homosexual and heterosexual couples. Dans K. McKinney et S. Sprecher (auteurs), *Sexuality in close relationships* (pp. 177-191). Hillsdale, NJ : Erlbaum.

Laird, J. 1993. Lesbian and gay families. Dans F. Walsh (dir.), *Normal family processes* (éd. rév., pp. 282-328). New York : Guilford Press.

Laumann, E. O., Gagnon, G. H., Michael, R. T., et Michaels, S. 1994. *The social organization of sexuality: Sexual practices in the United States*. Chicago : University of Chicago Press.

Le Bourdais, C., et Lapierre-Adamcyk, E. 2004. Changes in conjugal life in Canada: Is cohabitation progressively replacing marriage? *Journal of Marriage and Family*, 66, 929-942.

Leventhal, B., et Lundy, S. E. (dirs.) 1999. *Same-sex domestic violence: Strategies for change*. Thousand Oaks, CA : Sage.

Lewin, E. 1993. *Lesbian mothers: Accounts of gender in American culture*. Ithaca, NY : Cornell University Press.

Liu, C. 2000. A theory of marital sexual life. *Journal of Marriage and the Family*, 62, 363-374.

Lynch, J. M. 2000. Considerations of family structure and gender composition: The lesbian and gay stepfamily. *Journal of Homosexuality*, 40, 81-95.

Magdol, L. et al. 1998. Hitting without a licence: Testing explanations for differences in partner abuse between young adult daters and cohabitators. *Journal of Marriage and the Family*, 60, 41-55.

Mandell, N. 2004. *Making families: Gender, economics, sexuality, and race*. Dans N. Mandell (dir.), *Feminist issues; Race, class, and gender*, 4<sup>e</sup> éd. (pp. 188-225). Toronto : Prentice Hall.

Merrill, G. S., et Wolfe, V. A. 2000. Battered gay men: An exploration of abuse, help seeking, and why they stay. *Journal of Homosexuality*, 40, 1-30.

Metz, M. E., Rosser, B. R. S., et Strapko, N. 1994. Differences in conflict-resolution styles among heterosexual, gay, and lesbian couples. *Journal of Sex Research*, 31, 293-308.

Milan, A., et Peters, A. 2003. Les couples qui vivent chacun chez soi. *Tendances sociales canadiennes*, 69, 2-6.

Ministère de la Justice (2002). *Mariage et reconnaissance des unions de conjoints de même sexe*, Ottawa.

Morris, J. F., Balsam, K. F., et Rothblum, E. D. 2001. Lesbian and bisexual mothers and nonmothers: Demographics and the coming-out process. *Journal of Family Psychology*, 16, 144-156.

Nelson, F. 1996. *Lesbian motherhood*. Toronto : University of Toronto Press.

Orenstein, A. 2001. Substance use among gay and lesbian adolescents. *Journal of Homosexuality*, 41, 1-15.

Oswald, R. F. 2002. Resilience within the family networks of lesbians and gay men: Intentionality and redefinition. *Journal of Marriage and Family*, 64, 374-383.

Parks, C. A. 1998. Lesbian parenthood: A review of the literature. *American Journal of Orthopsychiatry*, 68, 376-389.

Patterson, C. J. 2000. Family relationships of lesbians and gay men. *Journal of Marriage and the Family*, 62, 1052-1069.

Patterson, C. J., et Chan, R. W. 1997. Gay fathers. Dans M. E. Lamb (dir.), *The role of the father in child development* (3<sup>e</sup> éd., pp. 245-260). New York : Wiley & Sons.

Renzetti, C. M. 1997a. Violence in lesbian and gay relationships. Dans L.L. O'Toole et J. R. Schiffman (dirs.), *Gender violence* (pp. 285-293). New York : New York University Press.

Renzetti, C. M. 1997b. Violence and abuse among same-sex couples. Dans A.P. Cardarelli (dir.), *Violence between intimate partners* (pp. 70-89). Boston : Allyn & Bacon.

Renzetti, C. M., et Miley, C. H. 1996. *Violence in gay and lesbian domestic partnerships*. Binghamton, NY : Harrington Park Press.

Riedmann, A., et Lamanna, M. A., et Nelson, A. 2003. *Marriages and families*. Toronto : Thomson & Nelson.

Ross, J. L. 1994. Challenging boundaries: An adolescent in a homosexual family. Dans F. Handel et G. G. Whitechurch (dirs.), *The psychosocial interior of the family* (4<sup>e</sup> éd., pp. 158-175). New York : Aldine de Gruyter.

Rothblum, E. D., et Factor, R. 2001. Lesbians and their sisters as a control group: Demographic and mental health factors. *Psychological Science*, 12, 63-69.

Savin-Williams, R. C. 1994. Verbal and physical abuse as stressors in the lives of lesbian, gay male, and bisexual youths: Associations with school problems, substance abuse, prostitution, suicide. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62, 261-269.

Schwartz, P., et Rutter, V. 1998. *The gender of sexuality*, Thousand Oaks, CA : Pine Forge.

Sev'er, A. 2002. *Fleeing the house of horrors: Women who have left abusive partners*. Toronto : University of Toronto Press.

Simon, R. W. 2002. Revisiting the relationships among gender, marital status, and mental health. *American Journal of Sociology*, 107, 1065-1096.

Slater, S. 1995. *The lesbian family life cycle*. New York : The Free Press.

Stacey, J. 1998. Gay and lesbian families: Queer like us. Dans M.A. Mason, A. Skolnick, et S.D. Sugarman (dirs.), *All our families: New policies for a new century* (pp. 117-143). New York : Oxford University Press.

Stacey, J., and Biblarz, T.J. 2001. (How) does the sexual orientation of parents matter. *American Sociological Review*, 66, 159-183.

Statistique Canada. 2002. Recensement de 2001: État matrimonial, union libre, familles, logements et ménages. *Le Quotidien*, 22 octobre <www.statcan.ca>.

- Stiers, G. A. 1996. *From this day forward: Love, commitment, and marriage in lesbian and gay relationships*. University of Massachusetts, Amherst, Dissertation de doctorat.
- Straus, M. A., et Gelles, R. J. 1990. *Physical violence in American families: Risk factors and adaptation to violence in 8, 145 families*. New Brunswick, NJ : Transactional Books.
- Sugarman, D. B., Aldarondo, E., et Boney-McCoy, S. 1996. Risk marker analysis of husband-to-wife violence: A continuum of aggression. *Journal of Applied Social Psychology*, 24, 313-337.
- Sullivan, A. 1995. *Virtually normal: An argument about homosexuality*. New York : Alfred A. Knopf.
- Sun, Y., et Li, Y. 2002. Children's well-being during parents' marital disruption process: A pooled time-series analysis. *Journal of Marriage and Family*, 64, 472-488.
- Tasker, F. L., et Golombok, S. 1997. *Growing up in a lesbian family: Effects on child development*. New York : Guilford Press.
- Tasker, F., et Golombok, S. 1995. Adults raised as children in lesbian families. *American Journal of Orthopsychiatry*, 65, 2-3-215.
- Thornton, A., Axinn, W. G., et Teachman, J. D. 1995. The influence of school enrollment and accumulation on cohabitation and marriage in early adulthood. *American Sociological Review*, 60, 762-774.
- Vangelisti, A. L., et Huston, T. L. 1994. Maintaining marital satisfaction and love. Dans D. J. Canary et L. Stafford (dirs.), *Communication and relational maintenance* (pp. 165-186). New York : Academic Press.
- Waite, L. J., et Gallagher, M. 2000. *The case for marriage*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Waite, L. J., et Joyner, K. 2001. Emotional satisfaction and physical pleasure in sexual unions: Time horizon, sexual behavior, and sexual exclusivity. *Journal of Marriage and Family*, 63, 247-264.
- Waldner-Haugrud, L. K. 1999. Sexual coercion in lesbian and gay relationships: A review and critique. *Aggression and Violent Behavior*, 4, 139-149.
- Waldo, C. R., Hesson-McInnis, M. S., et D'Augelli, A. R. 1998. Antecedents and consequences of victimization of lesbian, gay, and bisexual young people: A structural model comparing rural university and urban samples. *American Journal of Community Psychology*, 26, 307-554.
- Walker, A. J., et McGraw, L. A. 2000. Who is responsible for responsible fathering? *Journal of Marriage and the Family*, 62, 563-569.
- Whitehead, B. D., et Popenoe, D. 2001. Who wants to marry a soul mate? New survey findings on young adults' attitudes about love and marriage <<http://marriage.rutgers.edu>>.
- Widmer, E. D., Treas, J., et Newcomb, R. 1998. Attitudes toward nonmarital sex in 24 countries. *Journal of Sex Research*, 35, 349-358.

Willets, M. 2003. An exploratory investigation of heterosexual licensed domestic partners. *Journal of Marriage and Family*, 65, 939-952.

Wu, Z. 2000. *Cohabitation: An alternative form of family living*. Toronto : Oxford University Press.

Yip, A. 1997. Dare to differ: Gay and lesbian Catholics' assesment of official Catholic positions on sexuality. *Sociology of Religion*, 58, 165-180.